

123 INVESTMENT MANAGERS
Société anonyme à Directoire et conseil de surveillance
Au capital social de 534 706 €
Siège social : 94, rue de la Victoire 75009 Paris
432 510 345 RCS de Paris
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 11 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le onze mars,
A 16h30

Les membres du conseil de surveillance (ci-après, les « conseillers ») se sont réunis au siège de la société 123 INVESTMENT MANAGERS ou par téléphone/viéoconférence, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Olivier Goy, président du conseil de surveillance,
- Madame Maryline Kulawik, membre du conseil de surveillance.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Xavier Anthonioz-Rossiaux, Président du Directoire,
- Monsieur Marc Guittet, membre du Directoire et Directeur général,
- Madame Isabelle Deby, membre du Directoire et Directeur général,
- Monsieur Barthélémy Renaudin, membre du Directoire,
- Monsieur Pierre Dupuy-Chaignaud, membre du Directoire,
- Monsieur Mathieu Rochard, Directeur Financier du Groupe, invité.

Le cabinet BEFEC – Price Waterhouse, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Monsieur Olivier Goy est désigné président de séance à l'unanimité par les membres du conseil de surveillance. Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Marc Guittet.

Il est constaté que la moitié au moins des conseillers est présente ou valablement représentée et qu'en conséquence, le quorum étant atteint, ledit conseil peut valablement délibérer.

Le président de séance annonce que le présent conseil est réuni afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau directeur général ;
- Pouvoirs et formalités.

Ceci ayant été exposé, et après délibération entre les conseillers, le président de séance aborde les points à l'ordre du jour :

I - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le Président indique qu'il serait souhaitable qu'un nouveau Directeur général soit nommé afin d'assister M. Xavier Anthonioz-Rossiaux, Marc Guittet et Isabelle Deby dans leurs missions.

En conséquence, le Conseil de surveillance nomme en qualité de Directeur général jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire devant se réunir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

M. Pierre Dupuy-Chaignaud,
Né le 20 décembre 1980, à Bergerac (24)
Demeurant : 151 rue de Versailles 92410 Ville d'Avray

et décide de maintenir M. Pierre Dupuy-Chaignaud dans ses fonctions salariales antérieures au titre de son contrat de travail en cours, distinctes de ses attributions de mandataire social.

M. Pierre Dupuy-Chaignaud déclare accepter lesdites fonctions et déclare en outre qu'il satisfait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membre du Directoire, Directeur Général Unique, Président du Directoire, Président du Conseil d'administration ou Directeur Général de sociétés anonymes qu'une même personne peut occuper, et qu'elle n'est frappée d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

Rémunération

M. Pierre Dupuy-Chaignaud ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général mais pourra se faire rembourser les frais engagés pour l'exercice de ses fonctions sur présentation des justificatifs correspondants.

II - POURVOIRS ET FORMALITES

Le Conseil de surveillance délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président du conseil de surveillance et un membre du conseil de surveillance.

M. Olivier Goy

Mme Maryline Kulawik